

<p>Syndicat intercommunal</p>  <p>SISPOLO PARC HOUSEN</p> <p>B.P. 6 L-9801 Hosingen</p>	<h1>Organisation scolaire 2023/2024</h1>
---	--

1. VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Rentrée des classes	vendredi, le 15.09.2023 (<i>journée d'école entière!</i>)
Toussaint	samedi, le 28.10.2023 – dimanche, le 05.11.2023
Saint-Nicolas	mercredi, le 06.12.2023
Noël	samedi, le 23.12.2023 – dimanche, le 07.01.2024
Carnaval	samedi, le 10.02.2024 – dimanche, le 18.02.2024
Pâques	samedi, le 30.03.2024 – dimanche, le 14.04.2024
Jour du travail	mercredi, le 01.05.2024
Journée de l'Europe + Ascension	jeudi, le 09.05.2024
Congé de la Pentecôte	samedi, le 25.05.2024 – dimanche, le 02.06.2024
Fête Nationale	dimanche, le 23.06.2024
Vacances d'été	mardi, le 16.07.2024 – dimanche, le 15.09.2024

Le lendemain de la première communion est une journée d'école ordinaire pour les enfants du cycle 3 de l'école fondamentale. Toutes les excuses écrites éventuelles pour absences seront acceptées.

Selon les articles 7 et 8 de la loi du 06.02.2009 sur l'obligation scolaire, tous les élèves sont tenus de fréquenter les cours durant les temps de classe obligatoires. Les absences non motivées durant les heures de classe et surtout avant les congés et vacances scolaires sont par conséquent inacceptables.

2. HORAIRE

Avec la rentrée scolaire 2023/2024 l'horaire pour tous les élèves de l'école fondamentale "Parc Housen" a été revu et adapté.

L'école commence à 07.40 heures et se termine dorénavant à **12.40 heures**. (*au lieu de 12.35 heures*) Compte tenu de légères adaptations au sein de l'horaire de même qu'au niveau des pauses, le Ministère nous permet désormais de réduire le nombre de samedis d'école d'actuellement 21 à seulement 12. Une autre nouveauté sera la fin des cours des samedis d'école qui se terminent dorénavant déjà à **11h40**. Ceci permettra aux élèves une plus grande flexibilité dans l'organisation de leur temps libre pendant les après-midi (sports, ...), sans restrictions.

Liste des samedis d'école obligatoires pour l'année scolaire 2023/2024 pour les élèves des cycles 2-4 de l'école fondamentale "Parc Housen"

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
23.09.2023	13.01.2024	20.04.2024
14.10.2023	03.02.2024	11.05.2024
11.11.2023	02.03.2024	08.06.2024
09.12.2023	23.03.2024	29.06.2024

Tous les autres samedis sont libres. Les élèves de l'école préscolaire (cycle 1), ainsi que les élèves de l'éducation précoce sont libérées des cours tous les samedis.

3. CYCLE 1 : ÉDUCATION PRÉCOCE

Rentrée: vendredi, le 15 septembre 2023 [de 8.30 à 12.00 heures].
Les enfants seront emmenés et enlevés par les parents au centre scolaire « Parc Housen » (Bâtiment Précoce).
Un service d'accueil à partir de 7.30 heures ainsi qu'une surveillance jusqu'à 12.40 heures sont garantis.



Personnel enseignant et effectifs :

Groupe	Enseignante	élèves	No. de téléphone
1	DRAUT Lynn NOÉ Chantal	20	92 95 98 – 540
2	FRISING Monique HAU Mandy BISSER Martine	20	92 95 98 – 542
3 (Mixte)	HOFFMANN Michèle MARQUES DE MAGALHAES Mélodie	6	92 95 98 – 546

Les enfants ne seront inscrits qu'une seule fois par an.

(Condition: enfant âgé de 3 ans accomplis au 1^{er} septembre 2023)

Au cours de l'année scolaire, aucune nouvelle inscription ne pourra plus être acceptée, à l'exception d'un changement de résidence, sous réserve de disponibilités de places.

Il est rappelé que la présence des enfants est requise pendant les jours et heures où ils ont été inscrits.

4. CYCLE 1 : PRÉSCOLAIRE

Rentrée: vendredi, le 15 septembre 2023

[Horaire de 7.40 à 12.40 heures].

Personnel enseignant et effectifs :



Classe	Enseignante	élèves	No. de téléphone
1.1.	BODEVING Michèle	16	92 95 98 – 314
1.2.	MICHELS Monique SAUER Marianne	16	92 95 98 – 312
1.3.	GROEFF Monique	15	92 95 98 – 310
1.4.	KIESCH Michèle	15	92 95 98 – 308
1.5. (Logo)	REDING Mandy ROMIZIO CARREIRAS Sabrina	22	92 95 98 – 306
1.6.	ROETTIGERS Nathalie	16	92 95 98 – 304
1.7. (Mixte)	HOFFMANN Michèle	15	92 95 98 – 546
1.8.	BAMBERG Nadja	15	92 95 98 – 548
Reebou	KEILEN Stéphanie		92 95 98 – 300

(* Les salles de classe no. 546 et 548 se situent au nouveau bâtiment en annexe du bâtiment de l'éducation précoce.)

Les autres intervenants au cycle 1 sont: BARROS ANTUNES Claudia, FERRARI Sonja, KEILEN Stéphanie et ROCHA MATOS Julie.

5. CYCLE 2-4 : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Rentrée: vendredi, le 15 septembre 2023

[Horaire de 7.40 à 12.40 heures].

Personnel enseignant et effectifs :



TEAM	Enseignant(e)	élèves	No. de téléphone
2A	BISSENER Christelle	32	92 95 98 – 228/230
	GEIB Nadine		92 95 98 – 230
	LEICK Gwenn		92 95 98 – 228/230
	NEUMAN Diane		92 95 98 – 228
2B	BERNARD Monique	32	92 95 98 – 234
	KIRSCH Patrice		92 95 98 – 232/234
	LANNERS Conny		92 95 98 – 232
2C	LEICK Gwenn	33	92 95 98 – 212
	MANCINI Maria		92 95 98 – 212
	PUTZ Laury		92 95 98 – 210
	VERBIST Isabelle		92 95 98 – 210

TEAM	Enseignant(e)	élèves	No. de téléphone
2D	BARTZ Caroline CORRING Anne LEICK Gwenn	33	92 95 98 – 214 92 95 98 – 216 92 95 98 – 214/216
Logopédie – Cycle 2	NETTIS Rosalinda VERBIST Isabelle	9	929598 – 208
3A	DIEDERICH Vicky GLEIS Max JUNKER Tim SCHMITZ-MALGET Linda	34	92 95 98 – 244 92 95 98 – 242/244 92 95 98 – 242/244 92 95 98 – 242
3B	BAUER Corinne KIRSCH Marina LECLERC Myriam LUX Josiane ZUIDBERG Xenia	31	92 95 98 – 222 92 95 98 – 220/222 92 95 98 – 222 92 95 98 – 220 92 95 98 – 220/222
3C	DA SILVA Deborah KIRSCH Marina SCHENTEN Marianne	16	92 95 98 – 224 92 95 98 – 224 92 95 98 – 224
3D	BAUER Corinne JUNKER Tim SCHENTEN Marianne TRAUFFLER Valérie WEILES Yves	34	92 95 98 – 240 92 95 98 – 238 92 95 98 – 240 92 95 98 – 238 92 95 98 – 240
4A	FRANZEN Jérôme HOSCHEID Jessica (<i>rempl. WEBER Tania</i>) MERGEN Ronny SANTANA RODRIGUES Sandy	32	92 95 98 – 566 92 95 98 – 554/566 92 95 98 – 554/566 92 95 98 – 554
4B	EWERT Martine FEYENKLASSEN Anne KAUT Jennifer WILTGEN Joëlle	34	929598 – 508/510 929598 – 508/510 92 95 98 – 508 92 95 98 – 510
4C	GAUDRON Lynn HOSCHEID Jessica (<i>rempl. WEBER Tania</i>) MADENACH Tom	33	929598 – 526 929598 – 526 929598 – 524
4D	BOEVER Gilles EWERT Martine FEYENKLASSEN Anne PATZ Sarah PÜTZ Mandela	33	929598 – 226 929598 – 226/552 929598 – 226/552 929598 – 552 929598 – 552
Projet Reebou	KISSEN Micheline NOSBUSCH Mireille SCHEUER Carole		92 95 98 – 206 92 95 98 – 236 92 95 98 – 236
Accueil	NICKTS Myriam		92 95 98 – 218
I-EBS	DIFFERDING Sandra		92 95 98 – 200
ESEB	POST Lara HIRTH Christian WEBER Katia		92 95 98 – 200

6. EDUCATION PHYSIQUE

Les cours d'éducation physique auront lieu dans le hall des sports du campus « Parc Housen » et seront assurés par les titulaires de classes respectifs.

Les cours de natation auront lieu dans la piscine « AQUANATOUR » au centre « Parc Housen ».

A ces fins les enfants doivent obligatoirement porter des maillots de bain appropriés : slips de bain pour garçons et maillots de bain pour filles (les bikinis sont interdits!).

7. DIRECTION REGIONALE

L'école fondamentale « Parc Housen » relève de la compétence de la direction régionale 14, ceci sous le directeur responsable Gérard ROETTIGERS et les directeurs adjoints Nathalie HEFTRICH, Patrick LEPAGE, Luc REIS et Victorine WITRY.

L'éducatrice graduée Patricia Cales offre un accompagnement pédagogique pendant les après-midis. Les enfants sont promus dans les capacités qui seront essentielles pour l'apprentissage, de même que dans leur développement socio-émotionnel. Les séances auront lieu en petit groupe.

Les parents, tuteurs, enfants et leur famille trouveront un support dans le centre d'aide et d'accueil psychologique et pédagogique. La psychologue Cindy Groven aide en cas de problèmes scolaires, éducatifs, familiaux ou psychologiques. Cette offre s'adresse exclusivement aux enfants inscrits au « Foyer scolaire » resp. au « Kannerhaus am Wëldpark ».

Personnes de contact: - CALES Patricia, Tel.: 929598-520, Email: patricia.cales@sispolo.lu
- GROVEN Cindy, Tel.: 929598-580, Email: cindy.groven@sispolo.lu

11. „CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL“

Le Ministère de la Famille a fixé par la loi du 1^{er} mars 2009 les tarifs du système du chèque-service pour l'encadrement des enfants (plus d'infos sur www.staarkkanner.lu).

Les deux communes Parc Hosingen et Putscheid ont centralisé l'offre du chèque-service au centre « Parc Housen » et le Syndicat intercommunal SISPOLO a été chargé de cette mission.

Personne de contact: BENEKE Martine (92 95 98 – 325 / Mail: cheque-service@sispolo.lu).

Pour le renouvellement du contrat « chèque-service », les parents seront en principe automatiquement contactés au préalable par écrit (envoi postal ou courriel). Le Syndicat intercommunal SISPOLO n'assume cependant aucune responsabilité pour des contrats échus – les parents sont invités de bien vouloir surveiller la validité de leurs contrats.

12. TRANSPORT SCOLAIRE

Les enfants doivent se rendre à l'arrêt d'autobus qui leur a été assigné et ils sont emmenés par 8 lignes d'autobus au Parc Hosingen. Lignes et horaires: → **voir annexe 1.** [Les demandes de modification éventuelles sont à communiquer par écrit au secrétariat du SISPOLO et à faire autoriser au préalable.]



Nous tenons à préciser que tout délit et tout manque de discipline dans les autobus sera sanctionné par l'exclusion de l'enfant du transport scolaire. Dans ce contexte le projet « Accompagnateur de transport scolaire » sera reconduit pour améliorer le climat social dans les autobus et pour prévenir des incidents. Le projet est mis en œuvre grâce à la collaboration des élèves, du personnel enseignant, des entreprises d'autobus, de la Police Grand-ducale et du Syndicat intercommunal SISPOLO.

Les accompagnateurs de bus scolaire, élèves du cycle 4, sont formés par la Police de la Route. Les accompagnateurs de bus incitent les enfants à mettre la ceinture de sécurité et à se comporter de manière à ne pas entraver la sécurité du transport scolaire pendant le trajet. L'accompagnateur de bus scolaire signale l'élève ayant enfreint les règles au surveillant. La liste des infractions est vérifiée quotidiennement par le titulaire responsable du projet. Le titulaire de classe mène par la suite une discussion avec l'élève en question. En cas de récidive, les parents seront invités par lettre du président du comité d'école à rappeler les consignes à leur enfant. En cas d'aggravation de la situation, un avertissement écrit est émis de la part du SISPOLO. Le SISPOLO peut décréter l'exclusion de l'élève du transport scolaire.

Les accompagnateurs de bus scolaire peuvent s'adresser à une personne de référence du personnel enseignant, membre du groupe de travail "Schoulbusbegleeder". La Police de la Route prête main-forte aux accompagnateurs de bus scolaire dans l'accomplissement de leur tâche.

Les parents ne sont pas autorisés à réprimander les accompagnateurs de bus scolaire ou d'entraver l'organisation du transport scolaire. Des réclamations éventuelles sont à adresser par écrit au secrétariat du SISPOLO.

Les autobus ainsi que les arrêts au Parc Hosingen sont marqués par un symbole animalier afin d'être facilement identifiables par les plus jeunes enfants. Veuillez trouver l'écriteau à fixer au cartable pour les nouveaux élèves en annexe à la présente (uniquement cycle 1 et cycle 2 – 1^{ère} année). Des emblèmes détériorés ou perdus seront remplacés par le secrétariat du SISPOLO sur simple demande.

Pour des raisons de sécurité, les parents qui emmènent et/ou enlèvent leurs enfants en voiture privée sont priés de n'utiliser que les emplacements officiels prévus ou d'utiliser le «Kiss & Drive».

Les arrêts d'autobus, les emplacements pour personnes handicapées ainsi que les passages à piétons et voies de circulation ne devront en aucun cas être bloqués! A ces fins, nous tenons à rappeler tous les automobilistes de la mise en vigueur d'une nouvelle réglementation sur la circulation pour le site "Parc Housen", applicable depuis le 15.09.2021.

Le service de surveillance du SISPOLO ne commence qu'à partir de 7.30 heures et prend fin à 12.50 heures. Au cas où les parents aimeraient emmener leurs enfants avant 7.30 heures, ils sont priés de faire une inscription au foyer scolaire « Parc Housen » (NOSBUSCH Nadine – Tel.: 929598-500), afin d'organiser un accueil (6h00-6h30 / 6h30-7h00 / 7h00-7h30).

Cette offre a été également étendue aux samedis d'école obligatoires à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, ceci sous condition d'un minimum d'inscriptions de 9 élèves.

13. BUMMELBUS

Selon accord avec les responsables du « Forum pour l'Emploi », et pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucune demande de transport d'aller vers l'école régionale « Parc Housen » resp. de transport de retour de l'école vers une autre destination ne sera acceptée. Seul le transport scolaire organisé par le SISPOLO est à utiliser. Des exceptions seront faites pour les élèves de l'éducation précoce sous réserve de se faire accompagner par un adulte.

Les transports pour les activités parascolaires durant les après-midis seront en outre accessibles et à réserver directement auprès du Bummelbus. (Tel : 26 80 35 80).

14. PERSONNES DE CONTACT

En cas de problèmes ou de réclamations, vous êtes priés de vous adresser à l'une des personnes suivantes:

- Questions scolaires: - au/à la titulaire de classe respectif/-ve
- au Président du Comité d'école (92 95 98-562)
- à la direction régionale compétente (247-55870)
- (→ dans cet ordre chronologique!)
- Questions administratives: - Secrétariat du SISPOLO (92 95 98 - 323)
- Questions financières: - Recette du SISPOLO (92 95 98 - 325)

15. RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE

Il est porté à la connaissance du public que **l'utilisation** de téléphones portables ainsi tous autres appareils électroniques y compris jeux, de même que de toutes sortes de patins à roulettes est strictement interdite à toute personne dans tous les locaux du Centre scolaire « Parc Hosingen ».

En cas de non-respect de cette régulation, les responsables du SISPOLO se réservent le plein droit de confisquer tous ces appareils, qui ne seront rendus qu'au plus tôt après les heures de cours en présence et sur demande expresse des parents.

En outre, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Il est rappelé que les élèves doivent porter des vêtements et chaussures adaptés à l'environnement scolaire. Les tenues trop courtes et révélatrices sont interdites.

Au-delà, les principes de la charte Parc Housen, laquelle est traitée dans chaque cycle et distribuée à chaque élève au cycle 3, restent d'application.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation de la surveillance, les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école à 12.40 heures sont priés d'attendre à l'entrée de la cour de récréation et de ne pas se diriger vers les salles de classe.

17. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

→ Voir annexe 2

<u>18. Service d'information par SMS</u> → Voir annexe 3	Pour le Syndicat intercommunal SISPOLO, le Bureau, Romain WESTER, Nico JACOBS, Nathalie HENGEN
--	---